

Bilan des 100 jours d'activité du conseiller d'Etat Thierry Grosjean au Conseil d'Etat et à la direction du Département de l'économie

Lors d'un point de presse tenu ce jour au Château de Neuchâtel, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean a présenté le bilan de ses 100 jours d'activité au Conseil d'Etat et à la direction du Département de l'économie (DEC). A cette occasion, s'il n'a pas manqué d'évoquer le contexte particulier qui a conduit à son élection le 21 novembre 2010, et à son entrée en fonction le 7 décembre 2010, Thierry Grosjean a surtout porté son attention sur l'avenir du canton et sur les enjeux auxquels son département est confronté.

Des enjeux importants

L'année 2010 a été une année difficile pour les institutions du canton de Neuchâtel, en particulier pour le Département de l'économie (DEC). Lors du point presse tenu ce jour à l'occasion de ses 100 jours au Conseil d'Etat et à la direction du DEC, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean a rappelé qu'il convient maintenant de regarder vers l'avenir car les enjeux sont importants. C'est dans cette perspective qu'il a accepté de se porter candidat à l'élection au Conseil d'Etat et qu'il a pris ses fonctions à la tête du DEC le 7 décembre 2010.

La situation économique est meilleure que ce que pouvaient laisser présager les principaux indicateurs il y a une année encore. Toutefois, la conjoncture et le marché de l'emploi restent aujourd'hui encore sources de préoccupation. Ainsi, l'Office des poursuites a enregistré l'an dernier 176.125 réquisitions de poursuite, un record historique. Sur le front de l'emploi, le taux de chômage cantonal reste élevé par rapport à la moyenne suisse, même s'il a fortement baissé pour se situer aujourd'hui sous la barre des 6%, et la prochaine entrée en vigueur de la nouvelle loi fédérale sur l'assurance-chômage (LACI) est un défi important.

Pour le Conseil d'Etat, Thierry Grosjean relève que le contexte de son entrée en fonction est celui de projets et dossiers majeurs et porteurs d'avenir pour le canton, tels que le redressement des finances de l'Etat, la gouvernance des partenariats, la restructuration de l'Etat et la réforme des institutions, la fiscalité, les enjeux énergétiques, Hôpital neuchâtelois, Microcity et le TransRUN.

Premières actions et premiers constats

Dès son entrée en fonction, le conseiller d'Etat Thierry Grosjean a souhaité rapidement faire la connaissance des cadres et des collaboratrices et collaborateurs de son département. Et il a rencontré, tant dans son département qu'au sein de l'administration cantonale, des collaboratrices et des collaborateurs loyaux, compétents et dévoués à leurs missions.

Durant ces premiers 100 jours, le chef du DEC a également consacré du temps à la prise d'information sur les tâches et les enjeux de l'Etat, que ceux-ci soient propres au DEC ou qu'ils concernent l'ensemble du Conseil d'Etat: le suivi du dossier Energizer, la définition des objectifs stratégiques en matière de développement d'un tissu économique prospère, la reprise du dossier du Centre neuchâtelois d'intégration professionnelle (CNIP), la mise

en œuvre d'une taskforce LACI, la défense du projet de loi sur la statistique, la reprise avec les partenaires sociaux de la question des heures d'ouverture des magasins, la tenue de sa première conférence de presse le 20 décembre 2010 à l'occasion de la remise du prix Salut l'étranger ou la recherche de structures d'accueil supplémentaires pour faire face à la saturation des deux centres de premier accueil de Couvet et de Fontainemelon sont autant de dossiers et de projets qu'il a eu l'occasion d'aborder durant cette période.

L'avenir et de grands projets et défis

Pour Thierry Grosjean, les objectifs de cette législature sont dans une large mesure liés à la poursuite des orientations fixées par le Conseil d'Etat dans son Programme de législature. Ces objectifs et enjeux tiennent compte des contraintes fixées par le redressement des finances de l'Etat, notamment s'agissant des mesures structurelles à prendre. Ces mesures, qui seront présentées par le Conseil d'Etat dans le courant du printemps, font partie intégrante du processus budgétaire 2012 dans lequel tous les départements de l'administration cantonale se sont lancés depuis plusieurs semaines.

En matière économique, Thierry Grosjean insiste sur l'importance absolue de la réforme de la fiscalité des personnes morales, suivie de celle des personnes physiques, afin d'augmenter l'attractivité du canton de Neuchâtel, condition sine qua non au redressement du canton. Ces réformes conduiront parallèlement à la redéfinition, à la fois des bases légales, mais aussi des outils et moyens en matière de politique économique, de politique régionale et de politique touristique. Le positionnement des organismes de développement et de promotion économiques devront être adaptés afin d'utiliser avec efficience les ressources à disposition.

Dans le domaine de l'emploi et de l'assurance-chômage, les conséquences de la révision de la loi sur l'assurance-chômage continueront de nécessiter la coordination des actions des différents acteurs concernés, publics ou privés. Parallèlement, le mandat confié à l'IDHEAP concernant l'étude du dispositif cantonal actuel destiné aux chômeurs en fin de droit devrait permettre de mettre sur pied des mesures encore plus efficaces pour limiter le nombre de chômeurs en fin de droit, le cas échéant, pour élaborer des mesures compatibles avec la nouvelle loi en termes de cotisations au chômage. A signaler aussi la réorganisation du Service de l'emploi et en particulier des ORP, avec un repositionnement de ces derniers vers une orientation "placement et emploi" plutôt que "chômage".

Dans le secteur agriculture et consommation du DEC, la fin de la législature sera marquée par la poursuite de l'exécution de l'actuelle politique fédérale agricole au niveau cantonal et par la préparation de la mise en œuvre, au niveau cantonal, des instruments de la nouvelle politique agricole fédérale 2014-2017. Dans les domaines d'activités du Service de la consommation et des affaires vétérinaires, les prochaines années seront marquées par le renforcement des collaborations entre les cantons.

En matière de migrations, une attention particulière devra être portée sur l'adaptation des structures d'hébergement de requérants d'asile, en particulier en lien avec la situation dans les Etats du Maghreb et du Moyen-Orient. En matière de promotion de l'intégration, les réformes prévues pour 2014 sont actuellement en discussion entre la Confédération et les cantons.

Détermination et enthousiasme

Les défis à relever au sein du DEC et du Conseil d'Etat sont stratégiques pour l'avenir du canton. C'est avec un élan intact et avec détermination et enthousiasme que le conseiller d'Etat Thierry Grosjean entame cette nouvelle période qui suit ses premiers 100 jours. Et le chef du DEC de citer pour conclure un proverbe chinois: "On ne peut empêcher les oiseaux noirs de voler en dessus de nos têtes, on peut les empêcher d'y faire leur nid".

Pour de plus amples renseignements:

Thierry Grosjean, conseiller d'Etat, chef du DEC, tél. 032 889 68 00.

Neuchâtel, le 17 mars 2011